Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215602590-20251125-D2025_011_12-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Date de la convocation : 18/11/2025
Date d'affichage : 18/11/2025

Secrétaire de séance : Carole GARCIA

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de la Trinité Surzur, convoqué le dix-huit novembre 2025 s'est réuni, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent ROSSI, Maire et Président de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à	NOMS - Prénoms	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
ROSSI Vincent	X			GALUDEC Christophe	X		
BAYON Michel	X			JAVERI Christine	X		
BERTHY Vincent	X			LANOËS Maëlys		Excusée	
BERTON Jean-Michel	X			LE BRECH Cyrille	X		
BROYON Christine	X			LE QUINIO Henri		Absent	
CADORET Sandrine		X départ 20H30		LUDGER Karine		Excusée	
EON Arnaud	X			ROLLAND Julie	X		
EON VANNIER Carole	X arrivée à 20H24			SANOU Myriam		Absente	
GALLAIS Jean-Luc	X			*Non pourvu*			
GARCIA Carole	X						

TOTAL MEMBRES	Présents	Pouvoirs	Votants
18	13	0	13

D2025-11-12 – PERISCOLAIRE – Subvention exceptionnelle en faveur du Téléthon 2026

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2025

Comme les deux années précédentes, la municipalité a été sollicitée par la commune de Theix-Noyalo dans le cadre de l'Entente liée à la restauration collective pour proposer une action au sein de ses sites de restauration scolaire au profit de l'AMF-Téléthon.

Pour ce faire sur le menu annoncé le 05-12-2025 il y aura noté « Opération Téléthon », en parallèle une communication sera faite pour expliquer la démarche.

En contrepartie, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle au profit de AFM-Téléthon d'une somme équivalente au don soit 1 € par enfant inscrit et présent au restaurant scolaire de l'école le jour du Téléthon.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de :

-ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au profit de AFM Téléthon d'un montant de 1 € par enfant présent au restaurant scolaire de l'école le jour du Téléthon (05/12/2025)

-DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Voté par : 13 voix Pour, unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Carole GARCIA

Le Maire,
Vincent ROSSI

MAIRIE DE LA TRINITÉ-SURZUR (MORBIHAN)